

PROCES-VERBAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022 - 20 H 30

Président de séance : Mme FOURNEL Béatrice

Membres présents : Mme BISSUEL Victoire, Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, M. DELAYE Michel, Mme FOURNEL Béatrice, M. GIROUD Lucien, M. GUILLEMOT Olivier, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric,

Membres absents : M. LAURENT Benoît (pouvoir donné à Mme FOURNEL) Mme RONDEPIERRE Amandine (pouvoir non reçu)

Nombre des Conseillers en exercice : 11 présents : 9 votants : 10 Quorum : 6

Secrétaire de séance : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL soumet à approbation le compte rendu de la séance du 2 juin, il est approuvé à l'unanimité. Mme Fournel rappelle que les nouvelles règles de diffusion des actes sont rentrées en vigueur au 1er juillet 2022, ainsi, la liste des délibérations prises lors de la séance de conseil municipal sera publiée 8 jours après la séance, consultable sur le site internet de la commune *Machézal.fr* et/ou en mairie. Le Procès Verbal de Séance sera lui diffusé par le même biais après son approbation lors de la prochaine séance, soit en septembre. Un article explicatif a été rédigé dans le bulletin municipal qui paraîtra mi juillet.

Ordre du jour de la séance :

1. Contrat assurance multirisque informatique
 2. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
 3. Décisions modificatives
 4. Stagiairisation agent
 5. Droit de préemption urbain
 6. Maison Arc-en Ciel
 7. Voirie
 8. Acquisition terrain station épuration
 9. Extension réseau électrique Champamont
- Questions diverses

Mme FOURNEL demande à l'assemblée l'autorisation de modifier l'ordre d'évocation des sujets à l'ordre du jour. Après validation unanime, l'ordre du jour est donc le suivant :

1. Contrat assurance multirisque informatique
 2. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
 3. Stagiairisation agent
 4. Droit de préemption urbain
 5. Maison Arc-en Ciel
 6. Voirie
 7. Acquisition terrain station épuration
 8. Extension réseau électrique Champamont
 9. Décisions modificatives
- Questions diverses

1. Contrat assurance multirisque informatique

Suite à l'installation du matériel numérique à l'école, l'assureur Groupama a été contacté pour vérifier les valeurs de ce type matériel garanties par le contrat d'assurance en cours. L'organisme préconise de souscrire à une option Multirisque Informatique qui couvre les risques de vol, incendie, foudre notamment. 2 propositions ont été faites : la première pour couvrir 10000€ de matériel pour 60€ TTC de cotisation supplémentaire par an et la deuxième pour couvrir 30000€ de matériel pour 125€ TTC de cotisation annuelle. La valeur de l'équipement étant de 11050.92€, contenus pédagogiques inclus, l'option correspondant à 10000€ de valeur de matériel est retenue.

Mme FOURNEL demande de l'autoriser à signer l'avenant au contrat d'assurance pour valider l'option retenue avec la compagnie Groupama

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Mme CHAMBOST demande si d'autres assureurs ont été consultés, Mme FOURNEL répond qu'il serait bien de refaire une étude concurrentielle au sujet des assurances à l'occasion.

2. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Mme FOURNEL explique que les collectivités qui encaissent plus de 3000€ de recettes publiques locales par an sont dans l'obligation de proposer une solution de paiement en ligne. Le service des finances publiques propose une solution "Pay Fip", la convention non signée a été transmise aux membres du conseil municipal avec la convocation pour en prendre connaissance.

Mme FOURNEL rappelle que les recettes concernées sont les locations de la salle d'animation et des logements communaux principalement. Les frais de commission de paiement par carte bancaire pour cette solution sont de 0.25% du montant + 0.05€ par opération pour tous paiements supérieurs à 20€ par carte domiciliée dans la zone euro, pour moins de 20€ 0.20% du montant + 0.03€ par opération toujours pour les cartes de la zone UE, et de 0.50% + 0.05€ par opération pour les cartes bancaires hors zone euro. Les paiements par virement ne font pas l'objet de commissionnement.

Mme FOURNEL demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer cette convention

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3. Stagiairisation agent

Le travail de l'agent communal Stéphane BILLAUD recruté en CDD depuis décembre 2021 donnant entière satisfaction, Mme FOURNEL indique qu'elle lui a fait une proposition de stagiairisation au 1er juillet 2022.

Mme CHAMBOST demande quel est l'impact financier en terme de coût salarial pour cette opération. Mme FOURNEL n'est pour le moment, pas en mesure de répondre à cette question vu l'évolution de l'indice intervenu au 01/07/2022, les fiches de paie n'étant pas établies.

Mme FOURNEL fait ensuite un point sur les différents contrats des agents communaux, en expliquant que des décisions devront être prises en fonction de l'aptitude ou non de Mme CAUDRELIER à reprendre son poste à la cantine.

4. Droit de préemption urbain

Mme FOURNEL explique que depuis l'entrée en vigueur du PLUI, les conseils municipaux ont le droit de préemption sur toutes les ventes immobilières réalisées sur la commune. Cette compétence pourrait être déléguée à Mme le Maire uniquement, mais Mme FOURNEL explique qu'elle souhaite que le conseil municipal garde cette compétence. Lorsqu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est déposée par un propriétaire vendeur ou son notaire, la commune a 2 mois pour répondre. Mme FOURNEL précise que pour préempter sur la vente d'un bien, la commune doit avoir un projet qui justifie d'exercer ce droit de préemption.

Mme FOURNEL présente une DIA reçue pour une maison située 14 petite Place et propose de ne pas s'opposer et de laisser faire la vente

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Maison Arc-en Ciel

Mme DUMAZET représentant l'association "Maison Arc en Ciel" a de nouveau sollicité Mme FOURNEL suite à la présentation de l'association aux membres du conseil le 2 juin 2022 et à la demande de mise à disposition d'un local par la commune pour l'activité de l'association. La salle communale route de Chirassimont, à côté du local occupé par l'orthophoniste, avait été évoquée comme potentiellement convenable. Après discussion, le local sera mis à disposition de l'association à titre gratuit et si l'activité devenait plus lucrative, il pourra être demandé une participation en termes de loyer et/ou charges, il convient d'établir une convention avec l'association pour préciser les éléments.

Mme FOURNEL demande donc de l'autoriser à gérer la mise à disposition du local cité avec l'association Maison Arc en Ciel

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6. Voirie

M CHERBLANC prend la parole et informe que les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/heure ont été installés à chaque entrée de village ce jeudi 7 juillet.

Les marquages au sol montée de la Charpenay ont été réalisés, maintenant que la disposition des quilles a été validée en concertation avec les riverains.

6 places de parking ont été aménagées rue du vieux bourg par l'entreprise Blein de Violay.

M CHERBLANC explique qu'il a eu plusieurs rendez-vous avec l'entreprise PONTILLE au sujet du devis de réfection des chemins qui avait été validé en décembre 2021 (cf réunion du 2 décembre 2021), sur lequel l'entreprise annonçait une augmentation de + de 50% en 6 mois.

La négociation a permis d'aboutir à 2 propositions de la part de l'entreprise PONTILLE, dans les 2 propositions, les chemins prévus à la réfection sont maintenus, les procédés employés sont différents pour le chemin des Arrières. Après discussion, il est décidé de valider l'option reprofilage + bicouche sur le chemin des Arrières pour le montant de 30921€ HT validé initialement en décembre 2021.

Mme FOURNEL indique que la subvention demandée pour ces travaux de voirie devrait être de l'ordre de 16 500€ et qu'il n'est pas nécessaire de délibérer, le montant des travaux restant identique à l'initial.

M CHERBLANC indique que les travaux seront réalisés avant le mois d'août pour les chemins du Truchet et des Arrières et en septembre pour Laval.

M CHERBLANC informe également que la voiture utilitaire de la commune va partir pour révision au garage VERGIAT à Fourneaux avant d'être présentée au Contrôle Technique.

Le fauchage des bordures de chemin par l'entreprise BERTHELIER est terminé.

M CHERBLANC soumet également l'idée d'installer l'ancienne cabine téléphonique du village près de l'espace de jeux place de la mairie pour la transformer en "boîte à livres". Il a notamment été remarqué que des parents qui attendent leurs enfants pendant les rendez-vous d'orthophoniste pourraient être intéressés. Cette installation sera expliquée aux membres de la bibliothèque, l'idée étant de ne pas concurrencer la bibliothèque municipale mais de réaliser l'installation en coopération.

7. Acquisition terrain station épuration

Mme FOURNEL, M PION et M CHERBLANC ont rencontré la famille LEYDIER samedi 25 juin. Lors de l'échange, ont été abordés, les éléments techniques sur l'équipement et son implantation puis le prix de vente attendu par la famille Leydier.

Après discussion, Mme FOURNEL propose de faire une proposition tarifaire à 5€ le m², sachant que la commune n'acquerra que la surface nécessaire à l'exploitation de la future station.

il sera proposé à la famille GIRAUD une réévaluation de l'achat de la parcelle totale à 8 000€ afin d'être plus équitable

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Mme FOURNEL indique que le dossier Loi sur l'eau a été remis à la DDT.

La prochaine commission pour l'octroi des subventions au Département est en décembre, sous réserve de crédits encore disponibles, peut-être sera-t-il plus judicieux d'attendre 2023 pour finaliser le dossier.

8. Extension réseau électrique Champamont

La société DAVAI ENRSPV10 avait déposé une demande de permis de construire pour un nouveau bâtiment agricole, Mme FOURNEL indique que ce permis a été accordé en 2021 et qu'elle avait signifié que la commune ne prendrait pas en charge le coût de raccordement au réseau électrique pour cette entreprise.

Le SIEL a fait savoir que la commune doit prendre en charge ce coût de 6 576€ car intervention sur le domaine public mais qu'elle peut, au titre de l'article L332-8 du code de l'urbanisme, le refacturer au pétitionnaire.

Mme FOURNEL indique que lorsque la société aura réglé le montant, elle donnera son accord pour la réalisation des travaux.

Il convient cependant de prendre une décision modificative au budget investissement

Augmentation de crédit en dépense pour 6 576 €

Augmentation de crédit en recette pour 6 576 €

Mme FOURNEL demande à Mme BISSUEL de s'abstenir pour le vote.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

9. Décision modificative

Mme FOURNEL demande de prendre une autre décision modificative du budget : afin de régler la facture à la société LASER COULEUR pour l'équipement numérique de l'école.

Les ressources pédagogiques n'avaient pas été prise en compte sur le montant budgétisé

Mme FOURNEL propose l'opération suivante :

-620€ au compte 2315 Installations, matériels et outillages

+620€ au compte 2183 Matériel de bureau et informatique
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Mme FOURNEL transmet les remerciements de Mme MONNET, enseignante de l'école de Machézal pour l'acquisition du matériel numérique, cette dernière invitera les membres du conseil municipal pour découvrir les équipements en septembre
- Mme FOURNEL lit un courrier de remerciements du Sou des Ecoles suite à l'événement "Le Mai du Petit Chaperon Rouge"
- Mme FOURNEL indique que M COLONEL, Inspecteur d'Académie du secteur Roanne Est a intégré le RPI Chirassimont Machézal pour faire partie du programme d'évaluation des établissements scolaires pour 2022/2023 : « *La finalité de l'évaluation arrêtée par le Conseil d'évaluation de l'École est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.* » Un rapport d'évaluation sera remis en fin d'opération, le détail du processus est transmis aux conseillers municipaux
- Mme FOURNEL informe qu'elle a signé une dérogation pour un enfant de la commune scolarisé en classe ULIS à Tarare pour la rentrée prochaine, elle prévient qu'un coût devra être supporté par la commune
- Mme FOURNEL indique que suite au non fonctionnement de la connexion fibre à la bibliothèque pendant plusieurs semaines, la société Nordnet dédommage la commune à hauteur de 70€ suite à intervention de Mme Sautet.
- Mme FOURNEL informe de l'arrêt de l'activité de l'association MACHEZ'HALLE. A cette occasion, M HUBE JACOB, gérant du Baranous a fait une demande de rachat d'une chambre froide. Après discussion, les 2 chambres froides étant prévues d'être intégrées dans le local inter associations qui sera construit sur le terrain derrière la mairie, il est décidé de ne pas accéder à cette demande mais de continuer à laisser à disposition de M HUBE JACOB s'il en a besoin les meubles réfrigérés dans la Halle.

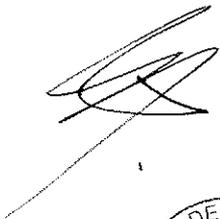
Mme BISSUEL quitte la réunion

- Mme FOURNEL transmet un message de M CAPITAN, président de la Copler qui regrette un manque de participation des élus aux réunions des commissions intercommunales. Elle demande de veiller à bien faire suivre la convocation au suppléant en cas d'empêchement et/ou à s'excuser.
- Mme CHAMBOST informe d'un décalage des sonneries du clocher depuis l'orage du 26 juin, l'agent communal va intervenir
- M GIROUD indique avoir sollicité Mme CHAVEROT pour un problème de caillou tranchant au bord de la RD 64, route de Champamont, plusieurs véhicules ayant coupé des pneus. Mme CHAVEROT demande d'envoyer une demande par mail.
- Mme PAIN propose de demander une réunion avec tous les interlocuteurs concernés au sujet du déneigement sur la route de Champamont en prévision de l'hiver prochain, Mme FOURNEL indique qu'elle a déjà sollicité des responsables et qu'elle est en attente d'une réponse.
- M GUILLEMOT signale une moto qui passe à très vive allure dans le village depuis quelques temps. Cette moto a déjà été signalée à la gendarmerie apparemment.
- Mme CHAMBOST propose de remettre la chaîne pour interdire l'accès des véhicules sur le terrain derrière la mairie.

- M CHERBLANC propose de modifier l'abonnement du compteur électrique des parties communes de la maison Barbeys en baissant la puissance de 6kVA à 3kVA
- Mme CHAMBOST demande si le logement de l'ancienne cure est loué, Mme PAIN signale avoir quelques demandes et visites, mais sans aboutissement. M CHERBLANC propose de remonter l'annonce en tête de liste sur le site Le Bon Coin
- M CHERBLANC signale un nettoyage pas toujours bien fait par les locataires dans les parties communes de la maison Barbeys, un rappel de leurs obligations va leur être fait
- La commission Bâtiments se réunira le 10 septembre
- Prochain conseil municipal jeudi 15 septembre

La séance est levée à 23H45

Le Maire
Béatrice FOURNEL



Le secrétaire de séance
Françoise CHAMBOST

